



« Le challenge des Vétathlon Brétiliens 2017 »

REGLEMENT DU CHALLENGE des Vétathlons BRETILLIENS

3^{eme} édition – année 2017

Article 1 – Les épreuves inscrites au challenge des vétathlons Brétiliens pour l'année 2017 sont :

Voici la liste des 6 épreuves ayant manifesté leur intérêt pour ce challenge des vétathlon Bretiliens :

- Dourdain	18 Juin 2017	vetathlon.dourdain35@gmail.com
- Iffendic	22 Octobre 2017	poirotreg@gmail.com
- La Chapelle de Brain	5 Novembre 2017	olivier.tremelo@orange.fr
- Saint M'hervon	26 Novembre 2017	cf.saintmhervon@free.fr
- Laille	3 Décembre 2017	vclaille@gmail.com
- Saint Maugan	10 ou 17 Décembre 2017	cf.saintmaugan@orange.fr

Article 2 – L'équipe en charge de l'organisation du challenge des vétathlons BRETILLIENS 2017 sera l'équipe organisatrice du Vétathlon de Saint M'Hervon. Elle organisera la remise des prix le « 14, 21 ou 28 Janvier 2018 » à « la salle des fêtes de Saint M'hervon » à partir de 11:00

Article 3 - Le Challenge est ouvert à toute personne licenciée ou non, à partir du moment où vous avez 16 ans ou + le jour de l'épreuve.

Article 4 - Selon la réglementation en vigueur, les licenciés doivent présenter une licence sportive en cours de validité et les non-licenciés doivent remettre un certificat médical (ou photocopie) de non contre-indication à la pratique de la « discipline » en compétition, datant de moins d'un an au jour de chaque épreuve.

Voici le tableau des certificats médicaux ou licence acceptés par les organisateurs :

	Licence			Certificat medicaux			
	FFTRI	FFA	FFC	Vetathlon	Course a pied	VTT	autres sports
Individuelle	oui	non	non	oui	non	non	non
Tandem	oui	non	non	oui	non	non	non
Relais CAP	oui	oui	non	oui	oui	non	non
Relais VTT	oui	non	oui	oui	non	oui	non

Article 5 – équipe et catégorie.

Il y a deux types d'équipe :

- les équipes individuelles : l'athlète fait seul la course à pied et le VTT.
- les équipes relais : un athlète fait seul la course à pied et un autre athlète fait seul le VTT.

Seules les catégories suivantes seront prises en compte pour le classement final de ce challenge :

- Equipe Individuel homme INDH
- Equipe Individuelle femme INDF
- Equipe Relais homme EQ-H
- Equipe Relais femme EQ-F
- Equipe Relais Mixte EQ-X

Article 6 - Tout coureur participant au Challenge ne peut être classé que dans une catégorie et s'y engage dès sa première course, ce choix sera définitif jusqu'à la dernière épreuve. Une équipe sera toujours composée des mêmes athlètes pour chaque discipline et pour chaque épreuve du challenge.

Article 7 - Pour participer au classement du challenge, chaque coureur devra s'inscrire au plus tard 3 jours avant chacune des épreuves auprès des organisateurs, de chacune de ces épreuves. Les athlètes devront respecter le règlement interne proposé par chacune de ces épreuves.

Article 8 - Le classement de chaque épreuve paraîtra sur le site Internet de chacune des épreuves. Les réclamations devront être formulées par courriel auprès de l'organisateur de l'épreuve. Elles ne seront acceptées que dans un délai de 7 jours après parution des résultats suivant une épreuve. Passé ce délai, aucune modification ne sera apportée.

Article 9 - Le classement au challenge sera établi selon les modalités d'attribution de points suivantes :

- Pour chaque course nous allons calculer le nombre de points attribués à chaque équipe de la manière suivante :
 - Les données suivantes seront nécessaires pour chaque course :
 - T0 = La durée en seconde de la première équipe au classement général
 - T1 = La durée en seconde de l'équipe
 - COEF BASE = 300
 - NBAA = le nombre total d'athlètes à l'arrivée. (ex. 1 pour une équipe individuelle et 2 pour une équipe relais)
 - la formule de calcul sera : $[(T0 / T1) * NBAA] + COEF BASE$
- pour chaque course, le nombre de points est arrondi à 4 chiffres après la virgule
- pour le classement final du challenge, la somme des points de toutes les courses pour chacun des équipes sera effectuée
- le nombre de points attribués à chaque épreuve dépendra du nombre de participants à l'arrivée de l'épreuve
- le coef de base est le nombre de points minimum attribués à chaque équipe participante. Il devra être supérieur au nombre de participants de l'épreuve ayant le plus de participants lors des éditions précédentes de ce challenge.
- l'équipe gagnante sera celle qui aura le plus de points au terme du challenge pour chaque catégorie
- en cas d'égalité de points au total final, les ex æquo seront départagés selon les critères suivants et par ordre :
 1. nombre d'épreuve (avantage à celui qui a fait le plus de courses) ;
 2. date de naissance (avantage à l'équipe ayant l'athlète le plus âgé).

Article 10 - Assurance : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il appartient aux autres participants non licenciés de s'assurer personnellement.

Article 11 – Le comité d'organisation du challenge ne pourra être tenu responsable de vol de matériel durant l'organisation de ces épreuves.

Article 12 – Le comité d'organisation se réserve le droit d'utiliser les photos réalisées lors des manifestations pour les besoins de ses différentes publications, sans contrepartie.

Article 13 – tout participant autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayant-droits tels que partenaires et médias à publier le classement intégral des épreuves dans lequel sera fait mention de son nom et à utiliser des photos officielles de l'épreuve qui auront été transmises par l'organisateur de l'épreuve.

Article 14 – Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte le contenu des qu'il participe à une épreuve du challenge.

Article 15 - Un brassard distinctif de leader des classements provisoires par catégorie du challenge sera porté à chaque épreuve.

- Lors de la première épreuve, les maillots de leader seront portés par les vainqueurs de l'édition précédente du challenge, ou en cas d'absence par le premier présent dans l'ordre du classement.
- A partir de la deuxième épreuve, le classement provisoire désignera les nouveaux porteurs des maillots/brassard.
- En cas d'absence du leader provisoire, la même règle qu'à la 1ère épreuve sera adoptée. Les maillots de leader ne seront remis aux porteurs désignés que le jour de la nouvelle épreuve.
- Le refus de porter le maillot de leader du challenge par la personne désignée selon les règles ci-dessus, pourra entraîner son exclusion du classement du challenge, par décision du conseil d'administration du challenge.
- Voici l'attribution des couleurs maillot ou brassard de leader par catégorie :
 - Equipe Individuelle homme INDH Vert
 - Equipe Individuelle femme INDF Bleu
 - Equipe Relais homme EQ-H Jaune
 - Equipe Relais femme EQ-F Orange
 - Equipe Relais Mixte EQ-X Rouge

Les signataires de ce règlement sont chaque présidente/président des associations organisant chacune de ces épreuves.

Ce sont les membres du comités d'organisation du challenge des vetathlon Bretiliens.

Fait à saint M'hervon le 08/05/2017

Ville	Date	Contact	Signataire
Dourdain	18 Juin 2017	Vincent GERNIGON vetathlon.dourdain35@gmail.com	
Iffendic	22 Octobre 2017	Régis POIROT poirotreg@gmail.com	
La chapelle le Brain	5 Novembre 2017	Olivier TREMELO olivier.tremelo@orange.fr	
Saint M'hervon	29 Novembre 2017	Arnaud LE BRUN cf.saintmhervon@free.fr	
Laille	3 Decembre 2017	Hervé vclaille@gmail.com	
Saint Maugan	10 ou 17 Decembre 2017	Stéphane GALBOIS cf.saintmaugan@orange.fr	

Règlement complémentaire lié à l'organisation du challenge des vétathlons BRETILLIENS 2017

Article 16 – le conseil d'administration du challenge sera composé par un représentant légal de chacune des associations (membre du bureau) et apte à décider au nom de son association. Par défaut est nommé la présidente ou le président, celui-ci peut désigner un représentant de son association.

Article 17 – droit d'ajout ou retrait d'une épreuve au challenge des vétathlons Brétiliens.

Il n'y a aucune obligation d'adhérer à ce challenge. Les associations désirant s'inscrire ou se retirer du challenge des vétathlon BRETILLIENS devront le faire savoir avant le fin Février de l'année auprès de l'organisateur désigné pour l'édition précédente. Une fois inscrite au challenge, elle s'engage à respecter le règlement de ce challenge et de publier les résultats de leur épreuve auprès des autres organisateurs dans un délai maximum de 7 jours après leur épreuve avec applications des corrections liées aux éventuelles réclamations.

Article 18 – Lors de la cérémonie de remise des récompenses :

- Pour les lauréats, les 3 premiers de chaque catégorie il y aura une récompense prise en charge par le comité du challenge des vétathlon Brétiliens et financé par les associations organisatrices de ce challenge.
- Les récompenses seront remises uniquement aux athlètes présents ou représentés le jour de la remise des prix du challenge
- Pour le 1er de chaque catégorie, il y aura un trophée à remettre en jeu l'année suivante. Le trophée sera acquis s'il est gagné 3 fois consécutives.

Article 19 – La présentation des résultats de chaque épreuve devra respecter le formalisme suivantes dans le cadre du challenge :

- 1^{er} colonne : Le ou les noms et prénom des membres de l'équipe (ex ❶ : « Jean DUPOND » pour une équipe individuelle ou « Jane DO / Jacques DURANT » pour une équipe relais)
- 2^e colonne : N° place au général (scratch)
- 3^e colonne : N° place de la catégorie
- 4^e colonne : la catégorie : INDH, INDF, EQ-H, EQ-F, EQ-X
- 5^e colonne : le chrono ou temps pour réaliser la totalité de l'épreuve en Heure : Minutes : Seconde (ex : 01:21:46 pour 1 heure 21 minutes et 46 seconde)
- 6^e colonne : le chrono en seconde pour réaliser la totalité de l'épreuve (ex. 4906 seconde)
- 7^e colonne : le nombre de point du challenge attribué durant chaque épreuves sera baser sur la formule suivante [(T0 / T1) * NBAA] + COEF BASE
- 8^e colonne : le nombre de participant inscrite à l'épreuve
- 9^e colonne : le nombre d'équipe prenant le départ de l'épreuve
- 10^e colonne : le nombre d'équipe finissant l'épreuve
- 11^e colonne : le nom du club ou de l'association représentant l'équipe. L'équipe s'engage à utiliser le même nom pour chaque épreuve. (facultatif)

❶ En équipe relais, le coureur à pied sera en premier et il se nomme « Jane DO », suivie du caractère « / » et le coureur VTT sera en 2^e et il se nomme « Jacques DURANT »

Les résultats seront triés par ordre croissant sur la colonne 1. (par ordre alphabétique de l'équipe)

Article 20 - La présentation des résultats finaux du challenge devra respecter le formalisme suivant

:

- 1^e colonne : Le ou les noms et prénom des membres de l'équipe (ex **①**: « Jean DUPOND » pour une équipe individuelle ou « Jane DO / Jacques DURANT » pour une équipe relais)
- 2^e colonne : la catégorie : INDH, INDF, EQ-H, EQ-F, EQ-X
-
- 3^e colonne : le chrono en seconde de l'épreuve
- 4^e colonne : le nombre de point acquis à l'épreuve N°1
- 5^e colonne : N° place de la catégorie à l'épreuve N°1
- 6^e colonne : N° place au général (scratch) à l'épreuve N°1
- 7^e colonne : le nombre d'athlètes à l'arrivée à l'épreuve N°1
- 8^e colonne : le chrono en seconde du 1^{er} au generale à l'épreuve N°1
-
- 9^e colonne : le chrono en seconde de l'épreuve N°2
- 10^e colonne : le nombre de point acquis à l'épreuve N°2
- 11^e colonne : N° place de la catégorie à l'épreuve N°2
- 12^e colonne : N° place au général (scratch) à l'épreuve N°2
- 13^e colonne : le nombre d'athlètes à l'arrivée à l'épreuve N°2
- 14^e colonne : le chrono en seconde du 1^{er} au generale à l'épreuve N°2
-
- 15^e colonne : le chrono en seconde de l'épreuve N°3
- 16^e colonne : le nombre de point acquis à l'épreuve N°3
- 17^e colonne : N° place de la catégorie à l'épreuve N°3
- 18^e colonne : N° place au général (scratch) à l'épreuve N°3
- 19^e colonne : le nombre d'athlètes à l'arrivée à l'épreuve N°3
- 20^e colonne : le chrono en seconde du 1^{er} au generale à l'épreuve N°3
-
- 21^e colonne : le chrono en seconde de l'épreuve N°4
- 22^e colonne : le nombre de point acquis à l'épreuve N°4
- 23^e colonne : N° place de la catégorie à l'épreuve N°4
- 24^e colonne : N° place au général (scratch) à l'épreuve N°4
- 25^e colonne : le nombre d'athlètes à l'arrivée à l'épreuve N°4
- 26^e colonne : le chrono en seconde du 1^{er} au generale à l'épreuve N°4
-
- 27^e colonne : le chrono en seconde de l'épreuve N°5
- 28^e colonne : le nombre de point acquis à l'épreuve N°5
- 29^e colonne : N° place de la catégorie à l'épreuve N°5
- 30^e colonne : N° place au général (scratch) à l'épreuve N°5
- 31^e colonne : le nombre d'athlètes à l'arrivée à l'épreuve N°5
- 32^e colonne : le chrono en seconde du 1^{er} au generale à l'épreuve N°5
-
- 33^e colonne : le chrono en seconde de l'épreuve N°6
- 34^e colonne : le nombre de point acquis à l'épreuve N°6
- 35^e colonne : N° place de la catégorie à l'épreuve N°6
- 36^e colonne : N° place au général (scratch) à l'épreuve N°6
- 37^e colonne : le nombre d'athlètes à l'arrivée à l'épreuve N°6
- 38^e colonne : le chrono en seconde du 1^{er} au generale à l'épreuve N°6

- 39^e colonne : le nombre total de point obtenu sur le challenge qui sera la somme des points des 6 épreuves
- 40^e colonne : N^o place au général (scratch) du chalenge. Servira à définir le classement
- 41^e colonne : N^o place de la catégorie du challenge. Servira à définir le classement
- 42^e colonne : le nom du club ou de l'association représentant l'équipe. L'équipe s'engage à utiliser le même nom pour chaque épreuve.

Les résultats seront triés par ordre décroissant sur la colonne 39 (Les premiers du classement général du challenge seront en premier)

On utilisera le même formalisme pour présenter les résultats intermédiaires du classement.

Chaque équipe aura au minimum 300 points dès lors qu'elle termine une épreuve. C'est le COEF BASE utilisé dans la formule de calcul. Cela a pour objectif d'inciter les coureurs à participer à un maximum d'épreuves s'ils veulent obtenir un maximum de points.

Une équipe ne participant pas à une épreuve aura 0 point d'attribuer pour cette épreuve.

Article 21 – toute modification du règlement devra être validé et signé par le conseil d'administration du challenge.

Article 22 – Le comité du challenge se réserve le droit d'exclure une équipe du challenge si celle-ci n'a pas respecté le règlement intérieur proposé par l'association organisatrice.

La demande d'exclusion devra être portée par l'association organisatrice de l'épreuve avec les éléments argumentant cette demande d'exclusion.

Article 23 – Le logo officiel du challenge des Vétathlons BRETILLIENS sera :



Article 24 – Les associations inscrites au challenge auront le libre droit d'utiliser le logo et les résultats des épreuves inscrites aux challenges avec le nom des participants, leur catégorie et leur classement afin de promouvoir leur épreuve et le challenge

Article 25 – Les associations inscrites au challenge auront la possibilité d'utiliser les images de la remise des prix du challenge afin de promouvoir leur épreuve et le challenge

Article 26 – Les associations inscrites au challenge s'engagent à partager les informations suivantes pour chacune de leur épreuve :

- Le nombre d'équipe inscrite par catégorie
- Le nombre d'équipe prenant le départ par catégorie
- Le nombre d'équipe finissant l'épreuve par catégorie
- Le classement de leur épreuve en respectant le formalisme décrit à l'article 19

Article 27 – Les associations inscrites au challenge s'engagent à verser au minimum la somme de 50 centimes € par participant prenant le départ à chacune des épreuves afin de financer la remise des prix du challenge. Le versement de cette somme sera à faire auprès de l'association organisatrice du challenge des vétathlons Bretilliens comme définis à l'article 2 et au plus tard lors de la remise des prix du challenge. L'intégralité de ces versements sera distribuée aux lauréats du challenge des vétathlons Bretilliens au travers de cadeau ou bon d'achat.

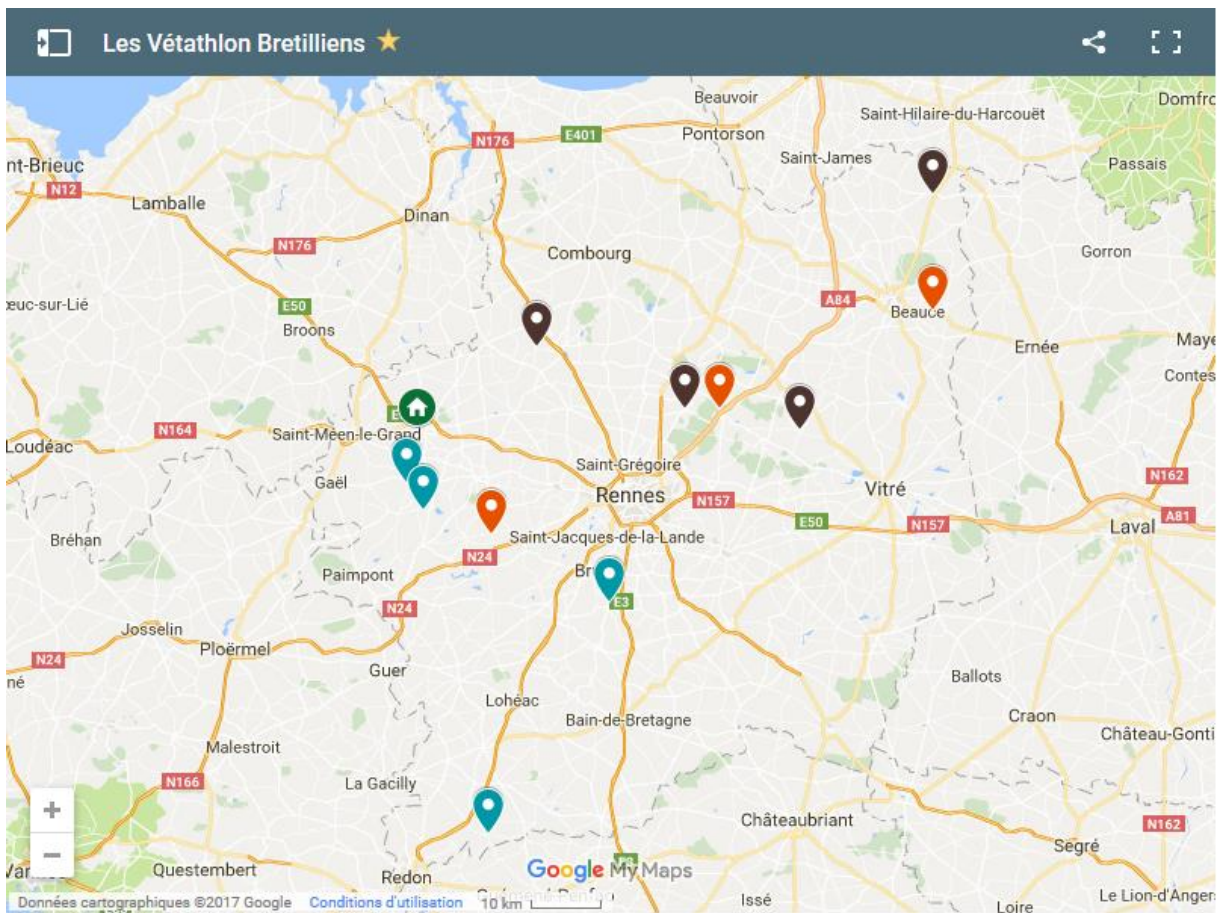
Article 28 – Les associations inscrites au challenge devront veiller à ce qu'un représentant de leur club soit présent le jour de la cérémonie de remise des prix du challenge.

Les signataires de ce règlement, chaque présidente/président des associations organisant chacune de ces épreuves.

Fait le 8/05/2017

Ville	Date	Contact	Signataire
Dourdain	18 Juin 2017	Vincent GERNIGON vetathlon.dourdain35@gmail.com	
Iffendic	22 Octobre 2017	Régis POIROT poirotreg@gmail.com	
La chapelle le Brain	5 Novembre 2017	Olivier TREMELO olivier.tremelo@orange.fr	
Saint M'hervon	29 Novembre 2017	Arnaud LE BRUN cf.saintmhervon@free.fr	
Laille	3 Decembre 2017	Hervé vclaille@gmail.com	
Saint Maugan	10 ou 17 Decembre 2017	Stéphane GALBOIS cf.saintmaugan@orange.fr	

La carte des vetathlon connue aujourd'hui en ile et vilaine est disponible sur notre site internet du <https://cdf-saintmhervon.fr/index.php/vetathlon/challenge-bretiliens/la-carte-des-vetathlon-bretiliens>



Les épreuves en bleu ou vert font partie du challenge des vetathlon Bretiliens

Ne pas hésiter a nous communiquer les autres épreuves de vetathlon en ile et vilaine à l'adresse mail cf.saintmhervon@free.fr

Vous pouvez ajouter cette carte dans vos sites internet :

URL : https://www.google.com/maps/d/embed?mid=1WY1Aqja1pNW_UUDfG9k7DFqakhY

Vous pouvez aussi ajouter sur votre sites internet le règlement pour les participants aux challenge